



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et départementale  
de la cohésion sociale**

Bordeaux, le 20 janvier 2021

La Préfète de Région Nouvelle Aquitaine

à

Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations

**Objet :** Appel à projet de l'année 2021 relatif au renforcement des accueils de jour dans la région Nouvelle Aquitaine

**P.J. :** Dossier de demande de subvention : CERFA n° 12156\*05 et notice de remplissage n° 51781#02

Compte rendu financier d'action : CERFA n° 15059\*01

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

L'État, conscient que le secteur de la veille sociale joue un rôle crucial dans l'accueil et l'orientation des personnes sans domicile, notamment via les accueils de jour, a décidé en 2020 d'allouer 4 M€ pour leur renforcement. La crise sanitaire a mis en évidence davantage encore le rôle central de ces accueils dans l'insertion des personnes les plus vulnérables.

Aussi, l'État a décidé de poursuivre la consolidation de ce dispositif en mobilisant une nouvelle enveloppe complémentaire de 4 M€ pour l'année 2021.

A cette fin, l'État lance un appel à projets visant à renforcer les accueils de jour et la Nouvelle Aquitaine dispose d'une dotation financière de 339 659 €.

Pour cela, les projets devront s'inscrire dans les axes suivants:

- améliorer les conditions d'accueil, professionnaliser le dispositif et renforcer ses capacités en matière d'accompagnement, enrichir le bouquet de services proposés, augmenter les amplitudes horaires, et développer les modalités d'intervention.

Une priorité sera donnée aux dossiers portant sur un renforcement de l'existant afin de consolider les moyens alloués par le BOP 177, et une obligation de cofinancement par une collectivité territoriale de 30% devra être observée en cas de demande de création d'un nouvel accueil de jour.

Pour les dossiers portant sur le renforcement de l'existant, ils devront comprendre les éléments suivants:

- Un diagnostic des besoins ;
- Le tableau des effectifs ;

DRDCS

7, boulevard Jacques Chaban Delmas  
CS 70223 – 33525 Bruges Cedex  
Tél : 05 56 69 38 00  
<http://nouvelle-aquitaine.drjcs.gouv.fr>

- Les horaires d'ouverture avant la demande de renforcement et après le renforcement ;
- Les services déjà existants et les nouveaux services ou prestations proposées ;
- Capacité d'accueil actuelle et nouvelle capacité ;
- Les critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs de l'action ;
- Un budget sincère et adapté à la demande.

Pour les projets portant sur une création d'accueil de jour, ils devront comporter les points suivants:

- Le diagnostic des besoins ;
- Le tableau des effectifs avec la qualification des personnels ;
- Le plan des locaux, le bail, et la capacité d'accueil définie par la commission de sécurité ;
- Le public visé ;
- Les horaires d'ouverture ;
- Les services et prestations proposées ;
- Les critères d'évaluation comportant des indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs ;
- Le budget en valorisant 30% de co-financement par une collectivité (justificatif)

Les demandes doivent être effectuées via le formulaire unique de demande de subvention : CERFA n° 12156\*05.

Dans le cadre d'une demande ayant déjà bénéficié d'un financement en 2020, le compte financier de l'action 2020 : CERFA n° 15059\*01 est à transmettre.

Les dossiers reçus qui ne seront pas complets seront déclarés irrecevables.

L'ensemble des éléments cités est à transmettre par adresses électroniques : [marta.arniella-alonso@iscs.gouv.fr](mailto:marta.arniella-alonso@iscs.gouv.fr) ou [drdjscs-na-cohesion-sociale@iscs.gouv.fr](mailto:drdjscs-na-cohesion-sociale@iscs.gouv.fr) ou bien par courrier postal à la DRDCS : 7, boulevard Jacques Chaban Delmas – CS 70223- 33525 Bruges, par pour le 10 mars 2021, délai de rigueur.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine

  
Fabienne BUCCIO

DRDCS

7, boulevard Jacques Chaban Delmas  
CS 70223 – 33525 Bruges Cedex  
Tél : 05 66 69 38 00  
<http://nouvelle-aquitaine.drdjscs.gouv.fr>